#### DEPARTEMENT DE L'EURE FEUILLET N° Commune de MESNILS-SUR-ITON REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

Le 6 février 2025 à 18h30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Madame Colette BONNARD, Maire.

### LES CONSEILLERS MUNICIPAUX:

Mmes et MM Colette BONNARD, Xavier LEBON, Gérard DERYCKE, Michèle CHAUVIERE, Thierry ROMERO, Charlotte VERGER, Pascal DOISTAU, Pascal CHASLES, Brigitte DUCLOS, Luc ESPRIT, Yolande RUAUX, Etienne GALICHON, Pierre PELERIN, Marie-Claude RIDARD, Bernard TOUSSAINT, Noëlle TANGUY, Thierry BRIEND, Laurence DESHAYES, Guy DESILE, MARTIN, Laëtitia LANEELLE, Valérie FOUCHER, Marc GATIEN. Carine WILLOQUEAUX, Christel LECOQ, Karine MARTIN, Stéphane GOUIN, Laëtitia QUESTAIGNE, Bernard REMY, Mylène GAJIC, Samuel COTARD, Sébastien LEPAGE, David HYVARD, Françoise NICOLAS, Céline MALFILATRE, Aurélien DOUBLET, Laurent HAPPE, Caroline LECOQ, Corinne COURTEL, Laurent BELLIARD, Eddie HAREL

### PRESENTS:

Mmes et MM Colette BONNARD, Xavier LEBON, Gérard DERYCKE, Michèle CHAUVIERE, Thierry ROMERO, Charlotte VERGER, Pascal CHASLES, Brigitte DUCLOS, Yolande RUAUX, Etienne GALICHON, Marie-Claude RIDARD, Bernard TOUSSAINT, Thierry BRIEND, Marc GATIEN, Carine WILLOQUEAUX, Karine MARTIN, Laëtitia QUESTAIGNE, Bernard REMY, Mylène GAJIC, Samuel COTARD, Sébastien LEPAGE, Céline MALFILATRE, Laurent HAPPE, Corinne COURTEL, Laurent BELLIARD, Stéphane GOUIN (arrive à 18h40), Laurence DESHAYES (arrive à 18h48),

# ABSENTS:

Mmes et MM Guy DESILE, Thierry MARTIN, Laëtitia LANEELLE, Valérie FOUCHER, Christel LECOQ, David HYVARD, Françoise NICOLAS, Aurélien DOUBLET, Caroline LECOQ, Eddie HAREL, Pierre PELERIN

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

M. Pascal DOISTAU a donné pouvoir à Mme Colette BONNARD M. Luc ESPRIT a donné pouvoir à Mme Marie-Claude RIDARD Mme Noëlle TANGUY a donné pouvoir à Mme Mylène GAJIC

| 18h30 | Présents: 25 / Absents: 13 / Absents ayant donné pouvoir: 3 | Votants: 28 |
|-------|---|-------------|
| 18h40 | Présents: 26 / Absents: 12 / Absents ayant donné pouvoir: 3 | Votants: 29 |
| 18h48 | Présents: 27 / Absents: 11 / Absents ayant donné pouvoir: 3 | Votants: 30 |

Secrétaires de séance : Mme Michèle CHAUVIERE

Mesnils-sur-Iton, le 28 janvier 2025

# CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira, en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de DAMVILLE

# le JEUDI 6 FEVRIER 2025 à 18H30 selon l'ordre du jour suivant :

Secrétaires de séance

Décisions du maire prises par délégation

- 1. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2024
- 2. Participation financière 2024/2025 à la Maison Familiale Rurale de Bernay
- 3. Participation financière 2024-2025 à la Maison Familiale Rurale de Mortagne-au-Perche
- 4. Participation financière 2024-2025 au CFA Bâtiment EVREUX
- 5. Demande de subvention au titre de la DETR – Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : Réalisation d'un cheminement piétonnier, écluse centrale et sécurisation des piétons - Rue de Breteuil/Rue Pablo Neruda - commune déléguée de Condé sur Iton
- 6. Demande de subvention au titre de la DETR – Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : Création d'un cheminement piéton Place du Chesnay jusqu'à l'arrêt de bus et sécurisation du carrefour et protection des piétons Place du Chesnay (RD 833 et RD 23) commune déléguée de Condé sur Iton
- 7. Travaux programmés 2025 SIEGE 27 Commune historique de Gouville DT282578
- 8. Travaux programmés 2025 SIEGE 27 Commune historique de Damville DT282575
- 9. Dépenses anticipées d'investissement : autorisation de mandater avant le vote du BP 2025
- 10. Tarifs des droits de place du marché sur le domaine public de Mesnils-sur-Iton
- 11. Conventions d'objectifs avec le département de l'Eure pour le développement de la lecture Publique
- 12. Avenant au contrat de location de terrains nus à l'association « Demi-Lune »
- 13. Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la pratique du PAINTBALL
- 14. Enquête publique DS SMITH PAPER ROUEN SAS

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

#### DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

Décision n° 2025 01 01

Objet : Avenant – Entretien et travaux des espaces verts et arborés sur la commune de Mesnilssur-Iton – 2024-03

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution n°2024\_03\_02 du 13 mars 2024,

### DÉCIDE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: de procéder à la signature de l'avenant n°1 du marché Entretien et travaux des espaces verts et arborés sur la commune de Mesnils-sur-Iton, dont le titulaire du lot n°4 est l'entreprise CREAVERT PAYSAGE NORMANDIE – 5 Rue du Corbailler 28500 CHERISY.

L'avenant ayant pour objet le changement d'adresse de l'entreprise.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- o Monsieur le Préfet de l'Eure,
- o Monsieur le Trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton.

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

18h30 Présents: 25 / Absents: 13 / Absents ayant donné pouvoir: 3 Votants: 28

# 1. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2024 / 2025-001

Le procès-verbal du 28 novembre 2024 est proposé à l'adoption. Il est voté à l'unanimité.

# 2. Participation financière 2024/2025 à la Maison Familiale Rurale de Bernay / 2025-002

Mme BONNARD informe qu'il est demandé une participation financière pour trois apprenties, résidantes dans les communes historiques de Gouville et Damville et la commune déléguée de Condé sur Iton, à la Maison Familiale Rurale de Bernay (MFR), établissement scolaire privé proposant des formations en multi-orientation, en Bac Pro Services aux personnes et Animation des Territoires. La MFR de Bernay est également CFA pour permettre à certains élèves du BAC PRO d'effectuer leur scolarité en tant qu'apprentis.

Mme le Maire propose à l'assemblée de verser une participation de 50 € par apprenti.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De verser la participation à la Maison Familiale Rurale de Bernay pour un montant de 50 € par apprenti, soit un montant total de 150 €
- D'imputer la dépense sur le compte 6558 autres contributions obligatoires.
- D'inscrire la somme correspondante au budget

# 3. <u>Participation financière 2024-2025 à la Maison Familiale Rurale de Mortagne-au-Perche / 2025-003</u>

Mme BONNARD informe qu'il est demandé une participation financière pour deux apprenties, résidantes dans la commune historique de Damville, à la Maison Familiale Rurale de Mortagne-au-Perche (MFR), école spécialisée dans les formations liées aux animaux de compagnie. Elle est sous statut associatif et sous convention avec le Ministère de l'Agriculture.

Mme le Maire propose à l'assemblée de verser une participation de 50 € par apprenti.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De verser la participation à la Maison Familiale Rurale Mortagne-au-Perche pour un montant de 50 € par apprenti, soit un montant total de 100 €
- D'imputer la dépense sur le compte 6558 autres contributions obligatoires.
- D'inscrire la somme correspondante au budget

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

## 4. Participation financière 2024-2025 au CFA Bâtiment EVREUX / 2025-004

Le Centre de Formation des Apprentis d'Evreux demande un soutien financier pour quinze apprentis résidants à Mesnils-sur-Iton (1 élève sur la commune historique de Buis sur damville, 3 élèves sur la commune historique de Damville, 2 élèves sur la commune historique de Gouville, 2 élèves sur la commune historique de Roman, 1 élève sur la commune historique de Manthelon, 2 élèves sur la commune historique de Le Roncenay Authenay et 3 élèves sur la commune déléguée de Condé sur Iton) au CFA Bâtiment Evreux.

Mme le Maire propose à l'assemblée de verser une participation de 50 € par apprenti.

### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De verser la participation pour 15 apprentis pour un montant de 750 €, soit 50 € par apprenti, pour le compte du Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment d'Evreux
- D'imputer la dépense sur le compte 6558- autres contributions obligatoires.
- D'inscrire la somme correspondante au budget

### M. Stéphane GOUIN arrive à 18h40

18h40 Présents: 26 / Absents: 12 / Absents ayant donné pouvoir: 3 Votants: 29

5. <u>Demande de subvention au titre de la DETR – Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : Réalisation d'un cheminement piétonnier, écluse centrale et sécurisation des piétons – Rue de Breteuil/Rue Pablo Neruda - commune déléguée de Condé sur Iton / 2025-005</u>

Madame le Maire donne la parole à M. DERYCKE qui expose le projet de réalisation d'un cheminement piétonnier Rue Pablo Neruda à Condé sur Iton, dont le coût prévisionnel s'élève à 48 056 € HT soit 57 667.20 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention DETR.

Le plan de financement globale de cette opération serait le suivant :

Cheminement piétonnier

Dépense subventionnable : 17 612 €

Subvention amende de police 70% soit 12 328.40 €

DETR 10% soit 1 761.20 €

Ecluse centrale et sécurisation des piétons

Dépense subventionnable : 16 504 €

Subvention amende de police 70% soit 11 552.80 €

DETR 10% soit 1650.40 €

Autofinancement communal: 20 763.20 €

Le projet sera mis en œuvre au cours de l'année 2025 sous réserve de l'obtention des subventions.

# DEPARTEMENT DE L'EURE FEUILLET N° Commune de MESNILS-SUR-ITON REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT.

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 1 abstention (M. COTARD) et 28 voix pour, décide

- > D'arrêter le projet de réalisation d'un cheminement piétonnier, écluse centrale et sécurisation des piétons Rue Pablo Neruda à Condé sur Iton;
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- De solliciter deux subventions de 10% auprès de la Préfecture de l'Eure au titre de la DETR ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son adjoint à signer tout acte et pièce quelconque relatifs à cette décision.

Mme Laurence DESHAYES arrive à 18h48

18h48 Présents: 27/Absents: 11/Absents ayant donné pouvoir: 3 Votants: 30

6. Demande de subvention au titre de la DETR – Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : Création d'un cheminement piéton Place du Chesnay jusqu'à l'arrêt de bus et sécurisation du carrefour et protection des piétons Place du Chesnay (RD 833 et RD 23) - commune déléguée de Condé sur Iton / 2025-006

Madame le Maire donne la parole à M. DERYCKE qui expose le projet d'aménagement du carrefour de la RD 833 et RD 23 à Condé sur Iton, dont le coût prévisionnel s'élève à 80 850.40 € HT soit 97 020.48 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement globale de cette opération serait le suivant :

Création cheminement piéton jusqu'à l'arrêt de bus

Dépense subventionnable : 30 441.20 €

Subvention amende de police 70% soit 21 308.84 €

DETR 10% soit 3 044.12 €

Sécurisation du carrefour et protection des piétons

Dépense subventionnable : 13 267.20 €

Subvention amende de police 70% soit 9 287.04 €

DETR 10% soit 1 326.72 €

Autofinancement communal: 45 883.68 €

Le projet sera mis en œuvre au cours de l'année 2025 sous réserve de l'obtention des subventions.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT.

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- D'arrêter le projet d'aménagement du carrefour RD 833 et RD 23 à Condé sur Iton;
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;

# DEPARTEMENT DE L'EURE FEUILLET N° Commune de MESNILS-SUR-ITON REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

- De solliciter deux subventions de 10% auprès de la Préfecture de l'Eure au titre de la DETR ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son adjoint à signer tout acte et pièce quelconque relatifs à cette décision.

# 7. <u>Travaux programmés 2025 SIEGE 27 Commune historique de Gouville DT282578 / 2025-007</u>

Mme BONNARD donne la parole à M. DERYCKE qui expose que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

# Objet des travaux : GOUVILLE - CHEMIN DES RUCHES - N° DT : 282578

Le Conseil Municipal,

Considérant que :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à :

✓ en section d'investissement EIP1 (éclairage public isolé) : 5 500 €

La participation communale s'élève à:

✓ en section d'investissement EIP1 : 1 833 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- Madame le Maire ou son Adjoint à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2025, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

# 8. <u>Travaux programmés 2025 SIEGE 27 Commune historique de Damville DT282575 / 2025-008</u>

Mme BONNARD donne la parole à M. DERYCKE qui expose que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Objet des travaux : DAMVILLE – LES MINIERES TR3 D50 – N° DT : 282575

#### FEUILLET N°

# DEPARTEMENT DE L'EURE Commune de MESNILS-SUR-ITON

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal,

## Considérant que :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à :

- ✓ en section d'investissement REP : 156 000 €
- ✓ en section d'investissement EEP : 27 000 €
- ✓ en section de fonctionnement TEP : 38 000 €

La participation communale s'élève à:

- ✓ en section d'investissement REP : 39 000 €
- ✓ en section d'investissement EEP : 4 500 €
- ✓ en section de fonctionnement TEP : 15 833 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 1 abstention (Mme MALFILATRE) et 29 voix pour, autorise :

- Madame le Maire ou son Adjoint à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2025, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

# 9. <u>Dépenses anticipées d'investissement : autorisation de mandater avant le vote du BP 2025</u>/2025-009

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON qui rappelle que l'ordonnateur, conformément à l'article L 1612-1 du CGCT :

- Est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses à la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Par contre ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, que sur autorisation de l'assemblée délibérante

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Mme le Maire ou son Adjoint à engager, liquider et mandater à compter du 6 février 2025, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits ouverts pour le remboursement de la dette, selon le tableau suivant :

| Chapitre ou<br>opération | Crédits votés<br>au BP 2024<br>(crédits<br>ouverts) | Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2024 | Montant total<br>à prendre en<br>compte | Crédits pouvant être ouverts par<br>l'assemblée délibérante au titre<br>de l'article L.1612-1 du CGCT |
|--------------------------|---|---|---|---|
| Chapitre 20              | 72 100 €  | 0 €   | 72 100 €                                | 72 100 € /4 soit 18 025 €   |
| Chapitre 21              | 1 540 136 €   | 0 €   | 1 540 136 €                             | 1 540 136 € /4 soit 385 034 €   |
| Chapitre 23              | 1 110 000 €   | 0 €   | 1 110 000 €                             | 1 110 000 €/4 soit 277 500 €  |
| Chapitre 204             | 169 000 €   | 0€  | 169 000 €                               | 169 000 €/4 soit 42 250 €   |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter cette proposition selon les termes ci-dessus.

#### 10. Tarifs des droits de place du marché sur le domaine public de Mesnils-sur-Iton / 2025-010

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON qui informe qu'il convient de délibérer afin de réactualiser la délibération n° 2014-071 du 6 novembre 2014 « Tarifs des droits de place du marché » pour la commune de Mesnils-sur-Iton

Les tarifs des droits de place du marché sur le domaine public sont établis comme suit :

| Ambulants (Forfait de 5 mètres)                                | 4,00 €              |
|--|---------------------|
| <ul> <li>Le mètre linéaire en plus</li> </ul>                  | 0,50 €              |
| Camion outillage   | 32,00 €             |
| Exposition voitures le jour du marché (Sauf garagistes locaux) | 5,00 € par véhicule |
| Forains, manèges, théâtres, baraques, boutiques, loteries      |                     |
| et jeux divers   | 0,40 € le m²        |
| Cirque   | 45,00 € par soirée  |

Mme BONNARD propose de ne pas augmenter les tarifs.

# Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs des droits de place du marché sur le domaine public de la commune de Mesnils-sur-Iton comme mentionné ci-dessus.

#### 11. Conventions d'objectifs avec le département de l'Eure pour le développement de la lecture Publique/ 2025-011

Mme BONNARD donne la parole à Mme VERGER qui informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler les conventions d'objectifs, jointes en annexe, entre le département de l'Eure et la commune de Mesnils-sur-Iton pour le développement de la lecture publique.

# DEPARTEMENT DE L'EURE FEUILLET N° Commune de MESNILS-SUR-ITON REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

Le Département de l'Eure contribue à travers les missions confiées à la médiathèque de l'Eure, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, il est partenaire des communes ou groupements de communes qui développent un service lecture publique sur son territoire.

Les présentes conventions ont pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil Départemental et la commune pour le développement du service de la lecture publique

Des règles d'objectifs ont été fixées pour chaque typologie de bibliothèque.

- La bibliothèque de Damville s'inscrit dans la convention d'objectifs niveau 2
- La bibliothèque de Condé-sur-Iton s'inscrit dans la convention d'objectifs niveau 3

### Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire ou son Adjoint à signer les conventions d'objectifs pour les bibliothèques de Damville (niveau 2) et de Condé-sur-Iton (niveau 3) avec le Conseil Départemental de l'Eure, annexées à la présente délibération

# 12. Avenant au contrat de location de terrains nus à l'association « Demi-Lune » / 2025-012

Mme BONNARD donne la parole à M. LEBON qui rappelle que par délibération n° 2019-122 le conseil municipal a autorisé la location de deux terres cadastrées C305 et ZK3 pour une superficie totale de 6245 m² à Monsieur et Madame SIMON Bruno et Valérie pour l'association « Demi-Lune » sur la commune de Mesnils-sur-Iton, située au 1 chemin de la Moisière Le Roncenay-Authenay dans le cadre de la protection et de la défense des équidés âgés et/ou en souffrance, maltraités ou abandonnés. Ce bail a été conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2019, pour une durée de quinze ans, moyennant un loyer fixé à l'origine à 190 € annuel par hectare.

Il informe que M. et Mme Bruno et Valérie SIMON, par mail en date du 7 janvier 2025, souhaitent modifier le contrat et conserver seulement la parcelle ZK3 pour une superficie totale de 3 198 m². Un avenant au contrat de location de terrains nus a été rédigé à cet effet et annexé en pièce jointe. Les conditions contractuelles restent inchangées.

## Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à l'avenant du contrat de location de terrains nus

# 13. Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la pratique du PAINTBALL/2025-013

Mme le maire donne la parole à M. LEBON qui informe qu'il convient de prendre une délibération avec l'association Mesnils sur Iton Paintball Club (par abréviation : MSI Paintball Club) dont le siège social est situé 7 rue des houlettes, Lieu-Dit : Le Sacq, 27240 MESNILS SUR ITON pour la mise à disposition d'un terrain communal.

La convention, annexée en pièce jointe, a pour objet l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'un terrain communal situé sur la commune historique de Buis-sur-Damville cadastré 416 ZA 0075 en partie et 080 ZB 131 en partie. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 1 voix contre (Mme TANGUY) et 29 voix pour, autorise Mme le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à cette délibération.

# 14. Enquête publique DS SMITH PAPER ROUEN SAS / 2025-014

Lien (consultable à compter du 27 janvier 2025) envoyé par mail le jeudi 23 janvier 2025 aux conseillers municipaux

Mme BONNARD informe qu'il est procédé du lundi 27 janvier 2025 au jeudi 27 février 2025 à 17h30 à une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale relative à la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER ROUEN dont le site se situe à Saint-Etienne-du-Rouvray, sur le territoire de 261 communes situées sur le département de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne.

Le dossier complet est consultable sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou en ligne sur le site suivant :

http://www.seine-maritime.gouv.fr

OU

https://www.registre-numerique.fr/dssmithepandage762761-seine-maritime

Le commissaire enquêteur assure une permanence à la mairie de Mesnils-sur-Iton le jeudi 30 janvier 2025 de 9h00 à 12h00.

Le Préfet de la Seine-Maritime demande au conseil municipal de donner un avis sur le projet de la phase d'enquête.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 16 voix contre (Mmes MM T. BRIEND, K. MARTIN, L. QUESTAIGNE, B. DUCLOS, C. WILLOQUEAUX, MC RIDARD, Y. RUAUX, T. ROMERO, M. CHAUVIERE, L. BELLIARD, S. COTARD, M. GAJIC, N. TANGUY, C. COURTEL, S. LEPAGE, E. GALICHON) et 1 abstention (B. REMY) 13 voix pour, émet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale relative à la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER ROUEN dont le site se situe à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Ainsi délibéré, jour, mois et an

Le Maire Madame Colette BONNARD

SNI/3

Le secrétaire Madame Michèle CHAUVIERE

